

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
6 décembre 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
6 décembre 2021, en la salle municipale à 20 : 00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE

Sont présents :

Madame	Jennifer Laflamme	Maire
Monsieur	Pierre Lévesque	Conseiller siège N°2
Madame	Marie-Eve Rioux	Conseillère siège N°3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N°4
Monsieur	Rock Bérubé	Conseiller siège N°5
Madame	Sonia Dussault	Conseiller siège N°6

Le tout formant quorum sous la présidence de madame Jennifer Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

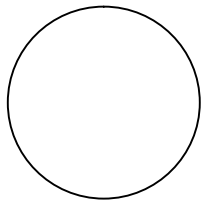
La séance est déclarée ouverte à 20 : 00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE

Madame la Maire souhaite la bienvenue à tous.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 15 novembre 2021
Lecture et adoption du procès-verbal du 22 novembre 2021
Suivi aux procès-verbaux
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Représentant comité incendie
8. Formation : le comportement éthique pour les élu.es
9. Désignation des inspecteurs en urbanisme concernant l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme
10. Gala de la persévérance : demande de commandite
11. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Steve Derooy
12. Dépôt du rapport de conformité adoption du budget et du rapport de conformité adoption du Plan triennal d'immobilisation (PTI) de la CMQ
13. Adoption du budget intermunicipal (loisirs et vitalisation)
14. Entente avec monsieur Simon Caron pour déneigement
15. Entente déneigement avec St-Octave
16. Maire suppléant
17. Page Facebook
18. Demande d'utilisation des locaux de l'édifice municipale
19. Trousses de premiers soins
20. Affaires diverses :
21. Période de questions
22. Levée de la séance



01-06-12-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021

02-06-12-2021

Il est proposé par madame Marie-Eve Rioux et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2021 soit adopté.
ADOPTÉE

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2021

03-06-12-2021

Il est proposé par monsieur Pierre Lévesque et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 22 novembre 2021 soit adopté.
ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Madame la Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

04-06-12-2021

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 33 782.62 \$.
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Madame la Maire fait un suivi des rencontres et événements auxquels elle a assisté ainsi que Madame Dussault.

7. REPRÉSENTANT COMITÉ INCENDIE

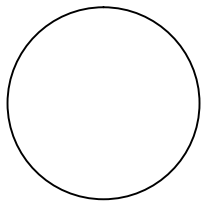
05-06-12-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :
De nommer madame Marie-Ève Rioux comme représentante de la municipalité de Padoue au comité incendie du service incendie Région Price.
ADOPTÉE.

8. FORMATION : LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE POUR LES ÉLU.ES

06-06-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :
Que tous les conseillères et conseillers suivent la formation « comportement éthique pour les élu.es » et ce avant mai 2022.
ADOPTÉE.



9. DÉSIGNATION DES INSPECTEURS EN URBANISME
CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR
L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

07-06-12-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de tout autres règlements que celle-ci a la responsabilité d'appliquer et qu'elle doit nommer une ou des personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté, le 15 octobre 2015, une entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme liant celle-ci à la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur en urbanisme attribué à la municipalité peut nécessiter son remplacement, par intérim, par un autre inspecteur du Service.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Ève Rioux et résolu à la majorité des membres présents que le Conseil municipal de Padoue désigne :

Michel Lagacé, inspecteur attribué

Jean-Philippe Quimper, inspecteur suppléant

Gabriel Dumont, inspecteur suppléant

Mélissa Caron, inspectrice suppléante

Comme inspecteur en urbanisme afin d'assurer l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage n° 188-2010
- Règlement de lotissement n° 189-2010
- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction n° 190-2010
- Règlement de construction n° 191-2010
- Règlement des permis et certificats n° 192-2010
- Règlement sur les dérogations mineures n° 193-2010
- Règlement concernant les nuisances publiques n° 258-2021
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1).

Le Conseil municipal autorise également ces personnes à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité.

Cette résolution invalide toute autre résolution adoptée en ce sens.

ADOPTÉE.

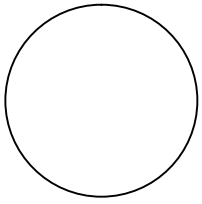
10. GALA DE LA PERSÉVÉRANCE : DEMANDE DE COMMANDITE

08-06-12-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

De faire un don de 100.00 \$ payable en janvier 2022.

ADOPTÉE.



11. DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ - MONSIEUR STEVE DEROY

09-06-12-2021

En vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1)*, la recommandation doit être motivée en tenant compte des critères visés à l'article 62 et des dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.

La municipalité reçoit la demande d'autorisation et le conseil municipal la motive par ce qui suit :

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée par monsieur Steve Derooy afin de permettre la construction d'un camp de chasse sur le lot 5 098 693 et l'utilisation d'un chemin d'accès existant sur le lot 5 098 691;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'affectera pas l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait être réalisé hors de la zone agricole, mais le demandeur ne possède aucune propriété hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'a aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'autoriser la présente demande n'aura pas d'effet négatif sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur est conforme au règlement de zonage 188-2010 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme de la municipalité sont conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Mitis.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal de Padoue appui la demande d'autorisation de monsieur Steve Derooy auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. La présente résolution abroge et remplace à toute fin de droit la résolution numéro 11-03-05-2021 adoptée le 3 mai 2021.

ADOPTÉE.

12. DÉPÔT DU RAPPORT DE CONFORMITÉ ADOPTION DU BUDGET ET DU RAPPORT DE CONFORMITÉ ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) DE LA CMQ

10-06-12-2021

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents :

D'accepter le dépôt au Conseil de la municipalité de Padoue du Rapport de conformité adoption du budget ainsi que du Rapport de la conformité adoption du Plan triennal d'immobilisation (PTI) de la CMQ.

La directrice générale fera suivre une copie conforme de cette résolution à la Commission municipale du Québec (CMQ).

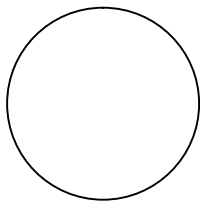
ADOPTÉE.

13. ADOPTION DU BUDGET INTERMUNICIPAL (LOISIRS ET VITALISATION)

11-06-12-2021

Il est proposé par madame Marie-Ève Rioux et résolu à la majorité des membres présents :

D'adopter le budget intermunicipal (loisirs et vitalisation) pour une contribution de la municipalité au montant de 14 229.72 \$ pour 2022.



ADOPTÉE.

14. ENTENTE AVEC MONSIEUR SIMON CARON POUR DÉNEIGEMENT

12-06-12-2021

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents :
Que madame Lucette Algerson soit autorisé à signer l'entente de déneigement avec monsieur Simon Caron. Mesdames Jennifer Laflamme, maire, et Line Fillion, directrice générale signent également.
ADOPTÉE.

15. ENTENTE DE DÉNEIGEMENT INTERVENUE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE PADOUE ET DE SAINT-OCTAVE

13-06-12-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :
D'autoriser madame Jennifer Laflamme, maire, et madame Line Fillion, directrice générale, à signer l'entente de déneigement avec la municipalité de St-Octave pour l'ouverture de la route Bérubé et une partie du rang C-de-Cabot.
ADOPTÉE.

16. MAIRE SUPPLÉANT

14-06-12-2021

Il est proposé par madame Sonia Dussault et résolu à la majorité des membres présents :
De nommer madame Lucette Algerson comme maire suppléant pour la municipalité de Padoue.
ADOPTÉE.

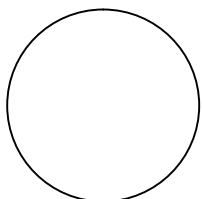
17. PAGE FACEBOOK

Une page Facebook de la municipalité sera créé vers la mi-janvier 2022.

18. DEMANDE D'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

15-06-12-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis le bâtiment école Pavillon du Sommet au mois de juillet 2021;
CONSIDÉRANT QUE suite aux élections le poste de maire a été comblé seulement le 7 novembre 2021;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil n'ont pas encore statué sur **l'orientation qu'ils veulent donner au bâtiment;**
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil veulent tenir une consultation publique en 2022 afin d'avoir des suggestions des citoyennes et citoyens de Padoue pour ce bâtiment;
POUR TOUS CES MOTIFS :
Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :
De reporter les demandes d'utilisation des locaux à une date ultérieure lorsque l'orientation du bâtiment sera prise à la faveur de tous.
Que les organismes qui ont fait une demande d'utilisation pourront utiliser les locaux mais qu'aucune clé ne sera distribuée tant que le conseil n'aura pas décidé de l'orientation du bâtiment.
ADOPTÉE.



16-06-12-2021

19. TROUSSES DE PREMIERS SOINS

Il est proposé par madame Marie-Ève Rioux et résolu à la majorité des membres présents :

De faire l'achat d'une trousse de premiers soins et de mettre à jour celles déjà existantes selon les nouvelles normes.

ADOPTÉE.

20. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point à ajouter.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a été respectée pour les 4 contribuables présents.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-06-12-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 21:40 heures.

ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

Je, Jennifer Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, tenue en la salle municipale, à 20:00 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chacune des résolutions votées lors de cette séance.

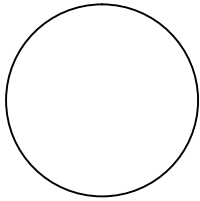
Jennifer Laflamme, maire

07-12-2021
Date

SIGNÉ : _____
Jennifer Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et gref. trés.

Procès-verbal signé par Madame La Maire le 7 décembre 2021.



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021 À 19H30

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 15 décembre 2021, en la salle municipale, à 19:30 heures à laquelle étaient présents : madame Jennifer Laflamme, maire, mesdames Marie-Eve Rioux, Lucette Algerson, Sonia Dussault, conseillères, messieurs Pierre Lévesque et Rock Bérubé, conseillers.

Le tout formant quorum sous la présidence de madame Jennifer Laflamme, maire.

Line Fillion, directrice générale, est aussi présente.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Adoption des comptes + autorisation paiement jusqu'au 31 décembre 2021.
4. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
5. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
6. Patinoire
7. Période de questions
8. Levée de la séance

01-15-12-2021

Il est proposé par madame Sonia Dussault et résolu à la majorité des membres présents que l'avis de convocation soit et est adopté en ajoutant le point 6, patinoire. Tous les conseillers sont présents et sont d'accord.
ADOPTÉE.

3. ADOPTION DES COMPTES ET AUTORISATION PAIEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021

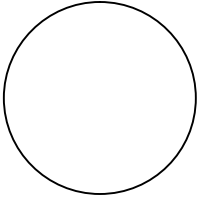
02-15-12-2021

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter les comptes présentés pour un montant de 4 656.11\$ et d'autoriser la directrice générale à faire le paiement des comptes jusqu'au 31 décembre 2021.
ADOPTÉE

4. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

03-15-12-2021

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);
CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;



CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à majorité des conseillers présents :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

ADOPTÉE

5. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RESERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

04-15-12-2021

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 03-15-12-2021 la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 9 000 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Eve Rioux et résolu à la majorité des conseillers présents :

D'AFPECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000 \$ pour l'exercice financier 2021, pris à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'AFPECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1 000 \$ pour l'exercice financier 2022, pris à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

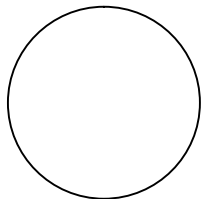
6. ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DE PADOUE

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que mesdames Jennifer Laflamme, Marie-Ève Rioux et Sonia Dussault soient mandatées pour rencontrer les membres de l'Association sportive de Padoue afin de faire une entente pour glacer la patinoire et l'entretien afin de la maintenir en état d'utilisation le plus longtemps possible.

Que si la souffleuse a besoin de réparations, que municipalité défrayera les coûts reliés aux réparations.

ADOPTÉE



PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour le contribuable présent.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

05-15-12-2020

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des conseillers présents que la présente séance soit levée à 20:00 heures.
ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

Je, Jennifer Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021, tenue à la salle municipale, à 19:30 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chacune des résolutions votées lors de cette séance.

Jennifer Laflamme, maire

16-12-2021
Date

SIGNÉ : _____
Jennifer Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par Madame la Maire le 16 décembre 2021.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021 à 20H00

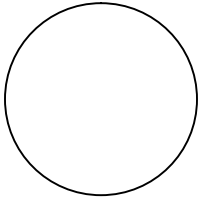
Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 15 décembre 2021, en la salle municipale, à 20:00 heures à laquelle étaient présents : madame Jennifer Laflamme, maire, mesdames Marie-Eve Rioux, Lucette Algerson, Sonia Dussault, conseillères, messieurs Pierre Lévesque et Rock Bérubé, conseillers.

Le tout formant quorum sous la présidence de madame Jennifer Laflamme, maire.

Line Fillion, directrice générale, est aussi présente.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du budget 2022



4. Lecture et adoption du projet de règlement 260-2021, règlement d'imposition des taxes foncières et de services
5. Avis de motion : règlement 260-2021, règlement d'imposition des taxes foncières et de services
6. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2021-2024
7. Période de questions sur le budget exclusivement
8. Levée de la séance

01-15-12-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des conseillers présents que l'avis de convocation soit et est adopté tel que lu.
ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET 2022

DÉPENSES	Budget 2021	Dépenses 2021	Budget 2022
Administration générale	203 724 \$	203 724 \$	222 179 \$
Sécurité publique	41 142 \$	39 822 \$	39 760 \$
Transport	279 240 \$	- 1 347 301 \$	279 228 \$
Hygiène du milieu	46 914 \$	40 569 \$	51 677 \$
Urbanisme, mise en valeur	15 920 \$	29 928 \$	16 235 \$
Loisirs et culture	17 118 \$	16 146 \$	20 168 \$
Remboursement d'intérêt	20 000 \$	15 466 \$	29 200 \$
Remboursement de capital	30 000 \$	8 150 \$	10 000 \$
Activités d'investissements	20 000 \$	652 757 \$	10 350 \$
Total :	674 058 \$	1 299 590 \$	678 797 \$

REVENUS	Budget 2021	Revenus 2021	Budget 2022
Taxes foncières générales	255 419 \$	251 913 \$	255 467 \$
Taxe spéciale (25%)	22 136 \$	22 140 \$	22 140 \$
Taxe de secteur (410/rés.)	23 903 \$	23 903 \$	23 903 \$
Taxe de tarification	12 500 \$	12 382 \$	13 500 \$
Caureq	650 \$	469 4	650 \$
Tenant lieu de taxes	775 \$	4 637 \$	
Autres sources locales	129 153 \$	355 793 \$	127 669 \$
Transfert inconditionnel	95 145 \$	95 145 \$	99 637 \$
Transfert conditionnel	134 377 \$	136 815 \$	135 831 \$
Total :	674 058 \$	4 823 807 \$	678 797 \$

02-15-12-2021

Il est proposé par monsieur Pierre Lévesque et résolu à la majorité des conseillers présents que le budget pour l'année financière 2022 soit et est adopté et sera distribué par l'entremise du journal municipal.
ADOPTÉE.

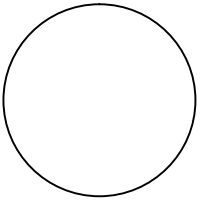
4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 260-2021,
RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET DE
SERVICES

PROJET DE RÈGLEMENT

03-15-12-2021

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2021

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement pour l'imposition des taxes foncières et de service pour l'année financière 2021;
ATTENDU QUE pour le faire, il faut se conformer au contenu du budget municipal 2022, adopté à la séance spéciale du Conseil municipal, tenue le 15 décembre 2021;



ATTENDU QU'il faut modifier l'article 01 du règlement 50, règlement autorisant l'imposition de la taxe de service, de la cueillette et le transport des matières résiduelles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Lévesque et résolu à l'unanimité qu'un projet règlement portant le numéro 260-2021, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Une taxe de **1.50** % du cent dollars d'évaluation foncière sera imposée à chaque contribuable d'après sa valeur inscrite au rôle d'évaluation en vigueur incluant la contribution gouvernementale imposée pour le service de la Sûreté du Québec ainsi que la contribution à la M.R.C. de La Mitis pour les équipements supralocaux;

ARTICLE 2 : De remplacer les mots suivants de l'article 01 du règlement 50 par : qu'afin de réaliser la somme nécessaire aux dépenses de la cueillette et du transport des matières résiduelles, qu'une taxe de service soit imposée au montant de :

1. Un tarif de **110.00** \$ sera imposé par feu, logement ou unité de logement tel que prescrit par le code du bâtiment, servant d'habitation ou de bureau;
2. Un tarif de **58.00** \$ sera imposé par feu, logement ou unité de logement non habité, ainsi que les chalets situés le long des routes et chemins qui sont entretenus l'hiver et dont le service des vidanges y passe;
3. Un tarif de **135.00** \$ sera imposé pour chaque commerce, petite industrie, auberge, ferme et garage en cette municipalité;

ARTICLE 3 : Tout compte de taxes dépassant la somme de 300.00 \$ pourra être payé en 4 versements.

ARTICLE 4 : Le présent règlement portera le numéro 260-2021 de la Municipalité de Padoue et entrera en vigueur selon la loi.

SIGNÉ : _____
Jennifer Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, secrétaire-trésorière

5. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 260-2021 RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICES

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par madame Marie-Ève Rioux pour le règlement 260-2021, règlement d'imposition des taxes foncières et de services

6. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2024

04-15-12-2021

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le plan des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents :

Il est dûment proposé par monsieur Pierre Lévesque et résolu à la majorité des conseillers présents :

D'ADOPTER le Plan triennal d'immobilisations 2022-2024.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024				BUDGET 2022
TITRE DU PROJET	2022	2023	2024	FINANCEMENT
TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE				
PROJET AIRRL	1 073 655,00			1, 3,5, 6
PROJET GARAGE MUNICIPAL		150 000,00		3,5
SÉCURITÉ PUBLIC ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE				
PLAN DE MESURE D'URGENCE	3 000,00			1
LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE				
PROJET RÉNOVATION ÉDIFICE MUNICIPAL			300 000,00	1, 3, 5, 6
PATINOIRE ET CENTRE DES LOISIRS		100 000 \$		1
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT				
MISE EN PLACE D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME		50 000 \$		1

7. PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

La période de questions est respectée pour le contribuable présent.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

04-15-12-2020

Il est proposé madame Sonia Dussault et résolu à la majorité des conseillers présents que la présente séance soit levée à 20:20 heures.
ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

Je, Jennifer Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021, tenue à la salle municipale, à 20:00 heures.
En signant ce document, cela équivaut à la signature de chacune des résolutions votées lors de cette séance.

Jennifer Laflamme, maire

16-12-2021
Date

SIGNÉ : _____
Jennifer Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par Madame la Maire le 16 décembre 2021.